

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024
DÉLIBÉRATION N° D03_080424

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14	L'an 2024 et le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.
Présents : 9 Procurations : 4 Absent : 1	
Date de la convocation : 29-03-2024 Date d'affichage : 29-03-2024	
Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 143 PAR LA COMMUNE	Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE. Procurations : Vivien BACARESSE à Daniel ZANÉ, Danièle MONTEIL à Elsa DARDON, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN

Vu l'article L2241-1 Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens effectuée par la Commune,

Vu les articles L1111-1, L1212-1 et L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la délibération initiale n°D21_010723 a été retirée par la délibération n°D02_080424,

- L'ancienne municipalité avait demandé au propriétaire précédent la cession de cette parcelle de 59 m² afin de sécuriser le croisement du chemin des Orbagnols et du chemin du Moulin à Vent sans que cela ait abouti.
- La parcelle appartient à Monsieur Jérôme LARROQUE et Madame Julie ROUVIER, elle doit faire l'objet d'une cession à la Commune afin de sécuriser l'intersection.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle ZA N°143 de 59 m² pour la somme d'1 euro symbolique
- **PRÉCISE** que les frais d'actes pour l'acquisition de la parcelle précitée sont à la charge de la Commune
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération
- **DE CLASSER** la parcelle dans la voirie communale du fait de son acquisition

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



La Maire
Andrée ROUX